LA DISPARITION DE Mme ARBEL

EGENDER AVAIT ACHETÉ DE L'ACIDE SULFURIQUE A VIVIERS

Bien qu'on ne croit pas qu'il ait pu l'utiliser pour faire dissoudre le corps, la coïncidence n'en est pas moins troublante

Viviers, 10. — L'hypothese a été envisagee que Robert Egender avait pu, s'inspirant des methodes innovees par l'agent d'affaires Sarret, a Aix, faire disparaitre le corps de Mme Arbel au moyen d'un bain d'acide sulfurique.

Le professeur Locard, directeur du laboratoire de police scientifique de Lyon, consulte a ce sujet, a ete tres categorique : la quantite d'acide necessaire à la dissolution d'un corps, le volume du recipient à employer rendent tout a fait improbable l'utilisation par Robert Egender du « procede employe par Sarret ». Par une coincidence qui vaut d'etre signalee, il semble qu'il puisse être tout de même question d'acide a propos de l'affaire Arbel.

La gendarmerie de Viviers a découvert qu'un detaillant de Viviers a vendu au debut d'octobre tout ce qu'il possédait d'acide, ce qui épuisa d'un seul coup son stock.

Evidemment quelques litres d'acide n'eussent pas suffi pour faire disparaitre un corps, mais comme l'acheteur était Egender, d'apres les dires du commerçant, il apparait plausible que l'inculpé ait achete de l'acide en vue d'un nettoyage serieux.

Sans vouloir surestimer la valeur du témoignage de ce commerçant, les enquêteurs le retiennent jusqu'à plus ample informé.

Les témoignages des chauffeurs de Montélimar et d'Avignon

Les contradictions relevees hier entre les declarations des chauffeurs de Montélimar et d'Avignon ont nécessite des vérifications.

Celui d'Avignon, M. Coq, a déclaré qu'il avait conduit Egender à Viviers le 21 octobre et qu'une réparation effectuée à sa voiture lui permettait de préciser cette date. Or, le mécanicien d'Avignon qui effectua cette reparation a fait connaitre que deux reparations ont été effectuées sur la voiture de M. Coq, la première le 4, la seconde le 7 octobre. On ne trouve pas trace de réparation postérieurement au 21, date à laquelle M. Coq dit être venu à Viviers avec Robert Egender.

Il y a là au moins une confusion de dates qui a une certaine importance C'est pour établir la dste réelle du voyage à Viviers qu'une commission rogatoire a été adressée cet aprés-midi a Avignon, afin qu'à nouveau soit entendu M. Coq, dont la bonne foi n'est du reste nullement mise en doute.

LE TRIPLE CRIME DE BELLENOT

L'ANCIEN DOMESTIQUE DES FRÈRES BORNOT SERAIT BIEN L'ASSASSIN

Il a été aperçu dans la région, la veille du crime

Dijon, 10. — L'horrible crime de Bellenot-sous-Origny soulève dans toute la région une émotion considérable.

Les recherches effectuées jusqu'ici par les enquêteurs n'ont donné aucun résultat, mais une information de Chaumont signale qu'un cafetier de cette ville, M. Margey, a déclaré que dans la matinée de jeudi vers 10 h., un automobiliste dont le signalement semble correspondre à celui de l'ancien domestique des fréres Bornot lui avait demandé cinq litres d'essence.

Le voyageur s'exprimait en un mauvais françsis, il portait une bslafre à la joue et paraissait préoccupé et très pressé M. Margey n'a pu cependant indiquer la direction prise par l'automobiliste.

D'autre part, on signale que l'ancien domestique des fermiers, qui avait quitté ses maitres dans le courant de 1934 en déclarant qu'il allait s'engager dans la Légion étrangère, fit une première réapparition à Bellenot en décembre dernier. Il était vêtu élégamment et roulait automobile. Il a déclaré qu'il était representant d'une maison de meubles d'Autun, puis il partit.

Or, lundi dernier, veille du jour où fut commis le crime, l'ancien domestique revint au hameau au volant de sa voiture.

Par ailleurs des personnes qui se trouvaient dans la nuit de mardi à mercredi à proximité de la ferme des frères Bornot affirment avoir entendu le ronflement d'un moteur.

L'ASSASSINAT DE NICOLE MARESCOT

DE NOUVELLES CHARGES PÈSENT SUR SOCLAY

Elles ont été notifiées hier matin, à l'assassin présumé de la fillette

Chaumont, 10. — Gabriel Soclay a été interrogé ce matin par M. Normand, juge d'instruction. Le meurtrier de la petite Nicole Marescot a été extrait de sa cellule de la prison du Val-Parisien, à 8 h 50. Son avocat, Me André Mialon, du barreau chaumontais, l'attendait au Palais de justice.

Le rapport de M. Sannie, directeur du laboratoire de l'identité judiciaire de Paris, sur les vêtements de la petite Marescot, est arrivé ces jours derniers au cabinet du juge et jusqu'alors aucune des conclusions n'a été communiquée Elles seraient également accablantes pour Soclay. Soclay s'est entendu notifier ce matin toutes les charges relevées contre lui

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 11 janvier 1936. — Soleil : lever 7 h. 44 ; coucher 16 h. 13. — Lune : lever 19 h. 34 ; coucher 8 h. 51. Aujourd'hui : sainte Hortense. — Demain : saint Arcade.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 10 janvier à 18 h. : Barométre : 753 mm. 7 ; hausse depuis la veille à 17 h. 30 : 1 mm. 9.

Thermomètre : froide 12,3 ; minima 10,8 ; maxima 14,1. — Etat hygrométrique : 91. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 17 h. 30 : 6 mm. 6. — Direction du vent : Ouest, force assez fort. — Direction des nuages : Ouest Nord-Ouest. — Etat du ciel : couvert. — Temps probable pour aujourd'hui samedi : frais, ondées.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Temps passable, nuageux avec éclaircies se couvrant par intermittences, avec pluies faibles ; Vent sud-ouest assez fort et irrégulier ; le minimum de température sera en faible baisse sur celui de la veille.

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
VENDREDI 17 JANVIER
Tirage des Séries 1 et 2
LE BILLET 100 FRANCS
LE DIXIÈME OFFICIEL 11 FRANCS

TEMPÊTES ET INONDATIONS

16 PERSONNES ONT PÉRI ET DES CENTAINES ONT ÉTÉ BLESSÉES EN ANGLETERRE

Un navire a sombré et les membres de son équipage ont été noyés

Londres, 10. — Ce n'est que cet aprèsmidi que l'on a connu le bilan des victimes de la violente tempête qui a balayé l'Angleterre, au cours de la soirée et de la nuit dernières.

Le nombre des tués que l'on avait cru être de dix est actuellement connu : seize personnes ont péri et des centaines ont été blessées tant en mer qu'à l'intérieur du pays.

Trois membres de la même famille, le père, la mère et la fille, ont été tués par la chute d'un arbre sur une route du Lancashire.

Le chef de gare de la petite ville de Liphood, dans le Hants, a été trouvé mort sur la route au plus gros de la tempête.

Un frère d'une école ecclésiastique de Kilkerny a été tué par la chute d'un arbre.

A Manchester, une jeune fille a été ensevelie sous les débris d'un mur qui s'est effondrée par suite de la force du vent et un jeune homme a été précipité de la chaussée sous les roues d'un autobus. La mort a été instantanée.

En mer, cinq membres de l'équipage du navire marchand « Bradda », qui a sombré dans le Mersey, ont péri.

Deux ouvriers d'usine ont été découverts noyés dans un champ inondé par le debordement d'une rivière.

Enfin, l'un des membres de l'équipage du chalutier « Océan Comrade » a été balayé par-dessus bord par une vague. Son corps n'a pu être retrouvé.

Les inondations de certains quartiers de Londres en bordure de la Tamise et que l'accalmie de ces jours derniers avait fait disparaitre, ont repris aujourd'hui et nombreux sont les immeubles qui se trouvent envahis par les eaux.

On signale notamment, et le fait s'est rarement produit, qu'une partie de la digue ayant été rompue par la force des vagues, plusieurs rues de Burnham on Sea ont été inondées par les flots.

ON ENREGISTRE ÉGALEMENT DES VICTIMES EN ALLEMAGNE

Berlin, 10. — La tempête qui a sévi tous ces jours derniers sur la France et l'Angleterre, a atteint maintenant le territoire allemand. On signale, en effet, de Rhénanie de violents orages accompagnés de pluies torrentielles et chutes de grêle

A Dusseldorf, un ouragan d'une très grande violence a causé non seulement d'importants dégâts matériels, mais aussi la mort de deux personnes. On signale en outre, treize blessés graves et de nombreux blessés légers.

Les populations françaises sinistrées seront secourues

Un projet de loi va être déposé à la Chambre

Paris, 10. — M. Pierre Laval, président du Conseil, recevant ce matin les delégués de la Municipalité de Nantes venus l'entretenir des dégâts causés dans la grande ville de l'ouest par les inondations, a annoncé que le Gouvernement se proposait de déposer sur les bureaux des Chambres un projet de loi d'ensemble en faveur de toutes les régions de la France éprouvées par les inondations.

EN VENDÉE, LA SITUATION S'EST ENCORE AGGRAVÉE

La Roche-sur-Yon, 10. — La situation s'aggrave dans les marais du Nord de la Vendée. L'eau ne cesse de monter à Notre-Dame de Monts, à la Barre de Monts et dans d'autres communes situées en bordure de la mer.

Chose curieuse, le niveau des eaux des marais est supérieur d'un mètre à celui des eaux de la mer.

La décrue de la Garonne

Bordeaux, 10. — La décrue de la Garonne s'est encore accentuée aujourd'hui dans le département de la Gironde. Toutes les routes du département, qui avaient été coupées par les eaux, sont maintenant rendues à la circulation normale

Nombreux éboulements dans l'Ain

Bourg 10 — De nombreux glissements de terrains provoqués par les pluies récentes, se sont produits en divers points du departement, notamment à Belgarde, dans la vallée de la Vaiserine. Dans la région de Coupy, la route s'est affaissée près du Viaduc. La chaussée a glissé dans un ravin à Lancrans. Enfin, sur la route de Chamfromier à Giron, une masse de 300 métres cubes de terre et de pierres a complètement obstrué la route, interrompant les communications.

Un vapeur en feu au large d'Ouessant

Des remorqueurs sont partis à son secours dans la tempête

Brest, 10. — Au milieu de la tempête, le vapeur suédois « Sumatra », jaugeant 5.000 tonnes, se trouve en feu au large d'Ouessant Les remorqueurs de sauvetage « Iroise » et « Abeille 22 » se sont portés à son secours.

AU SECOURS DES ENFANTS VICTIMES DES INONDATIONS

Emu par le sort des populations victimes des inondations qui ravagent un grand nombre de régions françaises, le Comité Français de secours aux enfants 10, rue de l'Elysée, Paris VIIIe) lance un vibrant appel et ouvre une souscription pour secourir d'urgence les enfants sinistrés.

Les fonds seront utilisés sous le contrôle des municipalités, des services sociaux, des membres de l'enseignement.

Envoyer sans retard les dons au Comité Français de secours aux Enfants, 10, rue de l'Elysée, Paris (VIIIe), chèque postal 384-65. Indiquer : « Pour les victimes des inondations ».

Donner vite c'est donner deux fois.

Après les inondations dans trois départements du midi

Le gouvernement se doit de faire renaître tant de villes et villages terriblement éprouvés

A-t-on oublié la terrible catastrophe qui s'est abattue, en novembre dernier, sur une région importante du Midi provençal ? Trois de nos plus beaux départements ont souffert à un degré qu'on ne peut exprimer totalement sans avoir été témoin des conséquences des inondations. Dans le Vaucluse, c'est Avignon, Villeneuve, Courthézon, Bédarrides, Sorgues, Cavaillon ; dans les Bouches-du-Rhône : Tarascon, Châteaurenard, Barbentane, Bouibon ; dans le Gard : Vallabrègues, Comps, Roquemaure, Aramon et tant d'autres communes, hier gaies et prospères, aujourd'hui pleines de douleur devant les ruines et les misères accúmulées par un cataclysme sans précédent.

Cette région est essentiellement agricole. Que de récoltes perdues dans l'épouvantable sinistre ! Que de vastes étendues de terrains refusées, pour longtemps, a la culture maraîchère ! Et d'autre part, dans les villes et villages, que d'usines détruites ou fortement endommagées, laissant aux affres du chômage des milliers d'ouvriers ; que de magasiniers et d'artisans aux boutiques closes, et surtout que de familles sans logement et sans abri !

Après le large mouvement d'entr'aide et de solidarité qui s'est manifesté au lendemain de ces sinistres, il reste encore beaucoup à faire pour que cette région renaisse à la vie. L'intervention des municipalités, des Conseils généraux, des comités de secours, si ardente et généreuse qu'elle ait été, n'a pas suffi pour réparer tant de désastres, soulager tant de misères.

Une tâche de salut des populations si terriblement éprouvées s'impose à la sollicitude du gouvernement. Des crédits doivent être votés selon l'importance considérable de la catastrophe subie. Nous ne doutons point qu'on répondra promptement et favorablement, en haut lieu, à l'appel de tant de braves gens dont le fleau des inondations a fait le sort malheureux ou plein d'une redoutable incertitude.

DANS LA RÉGION

Un violent orage sur Arras et ses environs

Dans la journée d'hier, un violent orage s'est abattu sur la région d'**Arras**, causant de gros dégâts.

La tempête fut si violente que de nombreux poteaux télégraphiques furent couchés sur les voies principales de la ligne Paris-Lille, causant un gros retard aux rapides et aux trains express. Ils arrivérent en gare d'Arras avec plus d'une heure de retard. Les dégâts sur la ligne ont été enregistrés entre **Boisleux** et **Arras** et entre **Arras** et **Douai**.

LE SWEEPSTAKE DE LA CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE ET LE PRIX D'AMÉRIQUE 1936

Deux semaines nous séparent encore du Prix d'Amérique et, cependant, il n'est plus question, dans tout le monde du sport hippique, que de cette grande épreuve internationale.

Les engagements seront clos le 14 janvier et c'est le 19 que se rangeront, sous les ordres du starter, les champions de la plus grande compétition mondiale de trot.

Les spectateurs du Prix d'Amérique de 1935 ont encore présent à la mémoire le style éblouissant de la victoire du champion italien Muscletone. Il est plus que probable que nous le reverrons cette année et il faut souhaiter que les circonstances ne nous privent pas de la présence de son runner-up Calumet Guy et de celle des exceptionnels trotteurs italiens que nous avons admirés l'année dernière : Net Worth, Cheer, Traveler.

L'Allemagne doit nous envoyer Prince John, recemment importé d'Amérique A celui-ci se joindront sans doute aussi Vitruv, bien connu du grand public sportif parisien, et Hérod qui est précédé d'une très flatteuse réputation.

Venant de Hollande, Alleghanny et Calumet Bastle sont arrivés ces jours-ci, à Joinville-le-Pont.

L'Autriche est susceptible d'être représentée par la jument de grande classe Una Signal.

Enfin, d'sutres champions de classe, peuvent se joindre à eux encore, pour le plus grand intérêt de l'épreuve où la France mettra en ligne Brown Berry, Calumet Deico, Javari, Idalie B et Junior du Verdier, que son impressionnante victoire d'hier en 1' 25" va mettre très en vue.

D'autre part, on sait que cette belle épreuve sera l'occasion du SWEEPSTAKE organise par la Croix Rouge Luxembourgeoise au bénéfice d'œuvres de guerre françaises, notamment celles des « Gueules Cassées » des Aveugles de Guerre, etc...

Dès à présent, on peut envisager que le prix d'Amérique réunira vingt cinq engagements, peut-être davantage. Des lots importants étant de toute façon attribués aux billets des chevaux même simplement engagés dans la course, ce Sweepstake est déjà assure du même succès qu'ont eu les Sweepstakes précédents.

M. DOUMERGUE EN BELGIQUE

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Le Président Doumergue sera l'hôte de la ville de Liége les samedi 29 février et dimanche 1er mars.

UNE ESCROQUERIE DE QUATRE MILLIONS EN BELGIQUE

Deux agents de change bruxellois et deux banquiers parisiens ont été arrêtés

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

En 1934, on créait à Bruxelles, sous le titre « Causeries de quinzaine », un journal financier qui était un « succédané » des « Causeries de quinzaine » de Paris. La feuille prônait certaines valeurs et engageait ses clients à faire des spéculations, soit au comptant, soit à terme.

Le journal organisa une officine où on favorisait les spéculations sur certains titres. Les opérations pouvaient se faire en payant 25 % en espèces ou 40 % en titres comptés d'après leur valeur en bourse au jour de la vente L'affaire était représentée à Bruxelles par l'agent de change de Geest. Il s'engageait à exécuter les ordres soit sur la Bourse de Bruxelles, soit sur la Bourse de Paris. Les titres étaient placés en dépôt jusqu'au versement total du report, c'est-à-dire jusqu'au jour où les clients levaient leurs titres. Jusqu'à ce moment, la Compagnie prélevait un intérêt de 4 1/2 % sur les sommes non libérées.

Des rumeurs provoquent l'ouverture d'une instruction

A la fin de 1935, certaines rumeurs parvinrent au Parquet de Bruxelles, qui ordonna une instruction. Il résulta de l'enquête que de Geest prônait ces titres par l'intermédiaire de la Compagnie du Crédit franco-belge à Bruxelles qui n'était, en réalité, que sa boite aux lettres. Les « Causeries de quinzaine » coopéraient avec le Crédit français pour le commerce et l'industrie et les principaux organisateurs étaient deux soidisant banquiers parisiens, Blumenfeld et Chochef. De Geest, interrogé sur le point de savoir ce qu'il avait fait des fonds déposés par les souscripteurs belges et d'autres qui lui avaient été confiés pour l'exécution des ordres, répondit que tous ces titres avaient été envoyés à Paris.

Les titres restent introuvables

Une commission rogatoire fut envoyée au Parquet de Paris, qui établit qu'il n'existait rien à Paris, ni en espèces, ni en titres. Après un premier calcul, les fonds et les titres ainsi disparus dépassaient une valeur de quatre millions.

Les « Causeries de quinzaine » organisérent, en outre, une autre branche d'activité, formèrent deux syndicats de détenteurs de titres. Le premier avait pour objet de grouper les détenteurs des titres des charbonnages de Fosnovice, en Pologne. Une publicité fut organisée qui conseilla aux porteurs de titres de s'adresser à de Geest et de souscrire des parts de syndicataires ou des centiémes de parts, la part étant de cent mille francs. Le syndicat était constitué pour un terme de six mois. Le résultat envisagé consistait à faire monter les titres.

Il résulte des investigations faites à Paris et à Bruxelles que 606.000 francs ont été versés par les participants belges et il n'a été retrouvé que 18.000 francs de titres.

Deuxième affaire

Le second syndicat fut créé pour faire monter les titres Hydrofina. C'était le Crédit français pour le commerce et l'industrie qui devait faire l'opération et qui désignait comme délégué l'agent de change Devos, qui n'était autre que l'ancien délégué de De Geest. Les titres devaient également être envoyés à Paris. Or, on n a rien trouvé des titres de cette seconde opération et on ne connait pas, jusqu'ici, le montant des parts souscrites dans ce second syndicat. Les clients avaient confiance, quelques-uns n'avaient pas encore demandé la levée de ces ordres. Ils se contentaient de la lettre qui leur avait été envoyée, disant que l'ordre avait été exécuté. Or, aucun titre n'avait été exécuté, ni à Bruxelles ni à Paris.

Deux arrestations à Bruxelles, deux antres à Paris

A la suite de cette enquête, le Parquet de Bruxelles a fait mettre sous mandat d'arrêt les deux agents de change : Gaston de Geest, né à Gand, dont les bureaux sont avenue de l'Astronomie, à Bruxelles, et Emile Devos, né à Melle dont les bureaux sont place de la Liberté, à Bruxelles. Une perquisition a été opérée au siège de la société du Crédit franco-belge, boulevard du Régent.

A Paris, des perquisitions ont été opérées au siège des « Causeries de quinzaine », boulevard Haussmann, et le Parquet de Paris, à la demande du Parquet de Bruxelles, a procédé à l'arrestation de Blumenfeld, né à Vienne.

Quant à Louis Chochef, domicilié rue de Téhéran, il a été retrouvé en traitement dans une clinique de la banlieue parisienne, où on l'a laissé provisoirement.

Blumenfeld a été arrêté à sa descente du train, en gare du Nord, à Paris, par des inspecteurs de la Sûreté nationale. Il a été écroué. Il faisait l'objet de deux mandats d'arrêt, l'un pour infraction a un arrêté d'expulsion, l'autre pour escroquerie et complicité. M. Bihier, juge d'instruction du Parquet de la Seine, a été commis pour suivre cette affaire.

Le Parquet de Paris a fait faire des perquisitions, accompagné d'un expert belge, à l'ancienne banque de Blumenfeld à Paris, le Crédit français pour le commerce et l'industrie, boulevard Hausaman. De nombreux documents ont été saisis.

UN DÉPOT D'ARMES DÉCOUVERT CHEZ UN HABITANT DE TILFF, PRÈS DE LIÈGE

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

A Tilff, avenue Wauters, habite le nommé Chardome, âgé de 28 ans, connu comme propagandiste communiste A la suite d'une plainte de Mme N... qui avait accusé Chardome d'avoir séduit sa fille, âgée de 14 ans, la gendarmerie procéda à une enquête. La fillette confirma les déclarations de sa mère. Les gendarmes se rendirent chez Chardome pour le mettre en état d'arrestation. Chardome était parti de Liége.

La police judiciaire de Liége, prévenue, l'arrêta au moment où il montait dans l'autobus. Il fut fouillé. On découvrit sur lui des lettres dans lesquelles on parlait d'armes se trouvant dans une usine de Tilff. Chardome fut mis à la disposition du Parquet. Il reconnut les faits dénonces par Mme N... et donna des explications sur le contenu des lettres saisies.

Le magistrat instructeur fit faire une perquisition chez un habitant de Tilff où l'on trouva un paquet contenant plusieurs revolvers, 2 parabellums et 275 cartouches. Le tout a été saisi. On recherche à qui les armes étaient destinées. D'autres personnes seraient impliquées dans cette affaire.

L'ASSASSINAT D'UNE SEPTUAGÉNAIRE D'HALLOY-LES-PERNOIS

Le criminel, arrêté après une chasse à l'homme fit des aveux après un interrogatoire de trois heures

Nous avons relaté, hier, les circonstances de l'arrestation de l'assassin de Mme Vve Candillon, lequel avait passé des aveux après un long interrogatoire.

Au cours de notre enquête faite hier, à *Beauval*, nous avons appris en quelles circonstances épiques le jeune criminel a été appréhendé et avec quelle habileté il a répondu aux questions multiples qui lui étaient posées.

La chasse à l'homme

Les enquêteurs soupçonnaient fort Octave Helluin, 23 ans, d'être l'auteur du crime. Dans le but de l'interroger, trois gendarmes de Beauval se mirent à sa recherche, en automobile. Ils eurent la chance de le rencontrer à bicyclette à la sortie de Beauval. Aussitôt qu'il les eut aperçus, le cycliste se sauva et s'engagea dans un sentier où il laissa son vélo pour gagner les champs. Sans perdre de temps, les gendarmes le suivirent et l'aperçurent dans une oseraie, se dirigeant vers les lieux d'extraction des phosphates. Ils lui semblaient d'un sûr refuge. Devinant son intention, l'un des poursuivants alerta par plusieurs coups de revolver ses collègues restés à la gendarmerie toute proche, lesquels, participant à leur tour à la poursuite, purent se saisir de l'individu, après une très vive résistance.

L'interrogatoire

Dès lors commença un interrogatoire qui ne dura pas moins de 3 heures. Helluin prétendit qu'il n'avait pas de plaque de contrôle et que c'est cette raison qui motiva sa fuite, mais on retrouva chez sa fiancée une veste tachée de sang. De plus, il fut reconnu qu'une blessure que le prévenu portait à la main droite n'existait que depuis dimanche.

M. Alphonse Lecubin, qui devait devenir le 19 janvier prochain le beaupère d'Helluin, reconnut comme étant le sien le rasoir trouvé chez la victime. De plus, les dépenses exagérées du criminel et un mouchoir lui appartenant trouvé sur les lieux du crime constituent autant de charges accablantes. Helluin protesta encore pendant plus d'une heure de son innocence, invoquant les alibis les plus invraisemblables. Cependant, à bout d'arguments devant les questions de plus en plus précises du lieutenant Chassagne et du maréchal des logis-chef Legrand, il finit par avouer son crime à 23 h. 30. Il n'a manifesté aucun regret et raconta l'assassinat avec un calme indifférent.

Conduit à Domart dans la nuit, il a été, hier après-midi, dirigé sur Amiens pour y être écroué.

LE DRAME DE LA JALOUSIE de Coudekerque-Branche

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Vincent a cru avoir tué sa femme

Dans sa folie, Louis Vincent avait cru avoir tué sa femme. Et c'est pourquoi il s'était donné la mort.

Voici la lettre qu'il a laissé sur la table :

« Je suis rentré à 3 heures. Après, je n'ai pas vu ma femme une heure avec moi. Toujours elle allait au 21 et au 31. Elle est partie à 5 heures. Il est 8 heures passé et elle n'est pas encore rentrée. Alors « où quelle peut bien aller ». Cela je ne le sais pas monsieur. Si que je fais un malheur, c'est bien de sa faute, car elle a dit qu'elle ne voulait plus m'aimer. Monsieur, vous pouvez prendre tous les renseignements sur moi au café de la Gare de Saint-Omer, chez M. Paul Lefebvre. Là vous serez bien renseigné sur mon compte. »

Signé : Louis VINCENT.

P.-S. — « Si j'ai tué ma femme c'est parce qu'elle m'a dit que je n'avais plus rien à voir avec elle, et moi j'ai le courage de me donner la mort aussi ! »

L'état de la blessée

Comme nous le disons plus haut, l'état de Mme Vincent n'est pas grave.

Les coups de couteau n'ont atteint aucun organe essentiel. Les enfants de la blessée ont été conduits à l'hospice, tandis que la malheureuse mère était transportée à l'hôpital où elle est l'objet des soins les plus diligents.

Comment la gendarmerie fut prévenue

C'est un voisin, le docker Frédéric Hivin, qui, mis au courant du drame, s'en fut prévenir d'urgence les gendarmes de Dunkerque, auxquels il expliqua en hâte ce qui s'était produit.

Disons que l'action de la justice est éteinte du fait que le meurtrier s'est donné la mort.

Louis Vincent était colporteur de petits journaux et romsns-feuilletons. Il était originaire de **Bruay-en-Artois**, où il avait vu le jour le 28 juillet 1890. C'était un ancien mineur.

REQUÊTES REJETÉES PAR LE CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat a rejeté les requêtes : de M. Alexandre Léopold sur les élections municipales de *Saint-Waast*, (Pas-de-Calais). De M. Danhiez et autres sur les élections municipales de *Quérénaing* (Nord) ; de M. Cousin sur les élections municipales de *Thérouanne* (Pas-de-Calais).

LA MORT SUSPECTE DU CHATELAIN DE LONGUENESSE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le fait est que le chef de rayon d'une importante maison de **Boulogne** remarqua vers la fin de l'été dernier que le fournisseur, en l'occurence Edouard Fardel, après avoir livré sa marchandise et reçu en échange un bon libérateur, au lieu de se présenter directement à la caisse centrale pour se faire payer, passait derrière un autre rayon et se livrait à un mystérieux travail sur le bon de livraison.

Cette remarque amena une vérification qui laissa apparaitre une majoration entre les marchandises livrées et les chiffres inscrites sur le bon présenté à la caisse. M. DEWINCK, commissaire du 1er arrondissement, surprit finalement le coupable en flagrant delit Fardel avoua.

En correctionnelle

Le 28 octobre dernier, Fardel comparaissait devant le Tribunal correctionnel de *Boulogne-sur-Mer*. Changeant son fusil d'épaule, le châtelain declara à l'audience que si certains bons avaient eté majorés, c'était en raison de livraisons supplementaires.

A l'appui de cette thèse, il fit venir à la barre, comme témoin, son fidèle serviteur, employé en qualité de chauffeur, Aristide Ledoux.

Le malheureux septuagénaire ne comprit pas dans quel guépier il se trouvait et soutint vaillamment les dires de son patron.

Le Tribunal condamna le châtelain à un mois de prison et 500 fr. d'amende ; quant au chauffeur, convaincu de faux témoignage, il récolte trois mois d'emprisonnement avec sursis.

Une subite indisposition

Fardel tenta un « recours en grâce », qui fut rejeté le 18 décembre dernier et il lui fut signifié qu'il devait se présenter le samedi 4 janvier au matin à la prison de Boulogne pour y accomplir sa peine.

Ici deux hypothèses — bien connues — peuvent être envisagées. Suivons la version de Mme Fardel, version qui n'a d'ailleurs pas été démentie.

La veille de se rendre à Boulogne, donc vendredi soir 3 janvier, Fardel venait de souper. Il se trouva indisposé, se plaignant de violents maux de tête — précisons qu'il y a six semaines, le châtelain avait eu une syncope prolongée — Mme Fardel l'invita à prendre le frais dans la propriété. C'est ce qu'il fit. Il rentrait bientôt et après avoir souhaité le bonsoir à sa femme et à son fils Jacques, il se couchait sans que son état se soit amélioré.

Le décès du châtelain

Comme le lendemain matin le châtelain tardait à descendre pour déjeuner, Mme Fardel alla trouver son mari Il était couché — c'est l'épouse qui parle — les draps sur la tête et ne répondit pas à ses questions.

Vers midi, devant le silence prolongé de Fardel, on décida d'aller chercher le docteur Béra, de Saint-Omer. Le praticien, fort au courant des affaires de Fardel, fit répondre que la meilleure solution était de transporter le malade à la prison de Boulogne où il pourrait être soigné.

C'est vers 15 heures que s'effectua le départ. Avec l'aide du commis Jean Saudemont, le moribond, car c'en était un — une épaisse couche d'écume blanchissait ses lèvres — fut placé à l'arrière de la voiture où prit place Mme Fardel, tandis que le chauffeur Ledoux pilotait, ayant à son côté M. Jacques Fardel — un jeune homme qui n'a pas encore accompli son service militaire.

C'est dans le coma que Fardel arriva le soir dans une clinique de Boulogne (on avait renoncé à le conduire directement à la prison). Sur une observation du médecin, Mme Fardel dut reconnaitre que son mari présentait des symptômes d'empoisonnement.

Dans la nuit du dimanche au lundi, à minuit 15, Fardel décédait sans avoir repris connaissance.

L'autopsie

M. le docteur Baron, refuse le permis d'inhumer. Le Parquet fut informé de ce décès suspect dans la soirée de lundi et le corps transporté à la morgue mardi matin.

M. le commissaire Fauconnet recueillit les déclarations du médecin traitant et interrogea longuement Mme Fardel et son fils dans l'espoir de connaitre les circonstances ayant précédé la mort du chatelain.

Le Parquet de Boulogne préconisa une autopsie. Elle fut pratiquée mercredi après-midi à la morgue St-Pierre. Le résultat en fut connu jeudi. Elle ne donnait rien de positif, et le praticien dut prélever par la suite les viscères du défunt. Il les plaça sous scellés et les adressa au Parquet de St-Omer, à présent saisi de toute l'affaire.

En attendant le résultat de l'examen qui sera vraisemblablement pratiqué à Lille par M. le Professeur Muller, à la suite d'une commission rogatoire qui a été adressée au Parquet de Lille, M. le Procureur de la République à St-Omer a fait ouvrir une information contre X... pour homicide par imprudence.

Il s'agit là évidemment de langage juridique et aucune inculpation n'a encore été retenue, si toutefois inculpation il doit y avoir.

Minutieuse perquisition

L'enquête liminaire du Parquet de Boulogne étant pratiquement terminée, M le procureur Martin, près le Parquet de Saint-Omer, a pris hier l'initiative de faire perquisitionner dans la propriété du châtelain. Cette investigation avait principalement pour but de rechercher la présence possible de fioles et somnifères quelconques. On sait en effet que Fardel avait coutume c'est Mme Fardel qui l'a déclaré, de faire appel à des infusions à base de pavot pour trouver le sommeil.

Le Parquet de Saint-Omer, composé de MM. Tison, substitut ; Guérin, juge d'instruction Louvet, greffier, s'est donc transporté hier au début de l'aprèsmidi à **Longuenesse**. A 13 h. 35 très exactement, la voiture stoppait devant la grille du château. L. Louvet actionna la sonnette. C'est seulement au bout de dix minutes que l'on vint ouvrir. M. Jacques Fardel accueillit les visiteurs mais refusa catégoriquement l'entrée à la Presse, dont nous étions les seuls représentants. Nous nous y attendions un peu.

Durant de longues heures — il était plus de dix-huit heures lorsque le Parquet regagna Saint-Omer — la propriété fut minutieusement fouillée. Rien d'intéressant n'y fut decouvert.

Par contre, Mme Fardel, son fils Jacques et les serviteurs furent longuement entendus. Dans l'ensemble ils confirmèrent leurs précédentes déclarations recueillies à Boulogne.

La parole est maintenant à la médecine, qui seule pourra nous dire la cause de la mort du châtelain.

En toute équité

Cet examen, dont il faudra vraisemblablement attendre plusieurs jours les résultats, nous permettra de savoir si Fardel est mort des suites d'empoisonnement et peut être aussi de savoir si sa mort fut naturelle.

En dehors de toute considération, le rôle de la Justice n'est-il pas d'apaiser les esprits en leur faisant connaitre toute la vérité ? Ce sera sans doute le seul moyen de mettre un terme dans un sens ou dans un autre, à des bruits persistants dont on se fait volontiers l'écho dans la région audomaroise.

Aujourd'hui ont lieu les funérailles du châtelain de Longuenesse

C'est aujourd'hui à 10 h. 30, en l'église de *La Thieuloye*, qu'auront lieu les funérailles d'Edouard Fardel.

La famille y sera au complet, y compris le fils ainé, M. Max Fardel, installé depuis une semaine à Beauvais, où il a repris un commerce d'huile. C'est lui qui jusqu'à ces derniers temps avait mission de gérer la ferme-laiterie St-Joseph, dépendance du chateau de « La Tour ».

Après la cérémonie religieuse, l'inhumation aura lieu dans le caveau de la famille.

J. C.

LES DÉTOURNEMENTS D'UN TOURQUENNOIS COMPTABLE A ROUBAIX

Raymond DECLERCQ

Nous avons annoncé, hier, que la police tourquennoise avait procédé à l'arrestation d'un comptable indélicat : Raymond Declercq, 35 ans, domicilié 2?5, rue du Blanc-Seau, à *Tourcoing*. On lui reprochait d'avoir puisé une somme de 120.000 francs dans la caisse des Usines du Pont-Neuf, 1, rue Emile Moreau, à *Roubaix*, actuellement en liquidation judiciaire et dont le seul administrateur était M. Weil.

Le coupable se trouve sous mandat d'écrou à la Maison Centrale de Loos.

LA SITUATION SE TEND DANS LA BATELLERIE

L'accord n'a pu se faire hier à Douai entre mariniers et affréteurs

Nous avons signalé les difficultés qui ont éclaté dans la batellerie, à propos de la mise en vigueur des décrets sur la nouvelle reglementation de l'affrètement pour la navigation intérieure.

On sait que désormais toutes les conventions d'affrètement devront être rédigées et conclues dans des locaux mis spécialement à la disposition des affréteurs et des mariniers par les bureaux d'affrètement et appelés « Bourses publiques d'affrètement ».

Un paragraphe du décret dit notamment que « les bureaux d'affrètement ont pour mission d'organiser un tour de rôle d'affrètement entre les bateaux, qui sur la demande des transporteurs auront été inscrits pour y prendre part et d'en afficher la liste ». Il s'agit, en fait, de faire fonctionner une liste de tour.

Des entrevues ont eu lieu à la Préfecture de Lille, pour étude de cette question et aussi pour examiner l'objection faite par les délégués du Syndicat de la batellerie que la création d'une permanence des marches d'affrètement leur enlèverait le caractère public prévu par le décret du 30 juin 1934.

A l'occasion de la journée de Bourse d'affrètement, hier à **Douai**, les mariniers ont tenu une reunion dans la matinée à la Bourse du Travail.

Ils se sont ensuite rendus à la Bourse d'affrètement, où des difficultés surgirent à propos du tour de rôle. Les affréteurs n'admirent d'abord point l'appel des mariniers dans l'ordre d'ancienneté, c'est-à-dire en tenant compte du temps depuis lequel ils sont en stationnement. L'appel fut néanmoins fait. Une vingtaine de conventions furent amorcées, aucune, finalement traitée et la réunion se poursuivit tumultueuse.

Une nouvelle réunion fut tenue au début de l'après-midi, et plusieurs délégués mariniers furent désignés pour se rendre à la Sous-Préfecture.

Les autres se rendirent à la Bourse d'affrètement, où l'accord ne put encore être trouvé.

Finalement une réunion mixte fut provoquée à la Sous-Préfecture entre délégués mariniers et affréteurs.

M. le Sous-Préfet Daugy tenta de trouver un terrain d'entente.

Un service d'ordre important dirigé par M. Leheau, commissaire de police et comportant de nombreux gardes mobiles surveilla de près les réunions. Aucun incident n'éclata.

LE CONCOURS DE PÊCHE PERMANENT DU GRAND CARRÉ A LILLE

On nous communique :

« Le Conseil d'Administration du Syndicat des Pêcheurs à la ligne et Riverains du Nord, avait décidé, le 7 mars dernier, qu'un concours permanent de pêche aurait lieu au Grand Carré ; qu'une prime de 10 francs serait allouée chaque mois au pêcheur ayant capture le plus lourd poisson et qu'une autre de 50 francs serait payée à celui qui aurait capturé le plus lourd poisson pendant l'année.

» La première prime a été donnée à M. Foque Aimé, qui a pris, le 17 mars, une carpe de 4 kilogs 300. La seconde a été accordée à M. Deverets Albert qui le 30 avril, a capturé une tanche de 1 k. 800. La troisième a été payée à M. Monconble Eugène pour une carpe de 4 kilogs. La quatrième et dernière fut gagnée par M. Lemay Eugène qui, après une lutte homérique réussit à mettre « knock-out » une carpe de 4 k. 650. Le Conseil a décidé que la prime annuelle de 50 francs lui était due.

» Les résultats de ce concours permanent ont démontré que la pièce d'eau du Grand Carré était non seulement la plus poissonneuse de la région, mais encore qu'il s'y trouvait des poissons qu'il a été impossible de prendre à la ligne. De nombreux pêcheurs n'ont pu, en effet, arriver à amener certains poissons qu'ils avaient accrochés.

» Parmi les déversements opérés l'an dernier, se trouvaient plus de cinquante carpes dépassant 15 livres ; l'une d'elles, qui est morte la semaine dernière, pesait 23 livres ».

LES AVENTURES DE « KID L'ESPIÈGLE »